



MINISTÈRE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL,  
DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
DU DÉVELOPPEMENT DES ARCHIPELS  
ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE

ARRÊTÉ N° 006200

/ MFT/DGRH du 16 juin 2024

portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe et interne de recrutement de techniciens de catégorie B, relevant de la fonction publique de la Polynésie française

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL,  
DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,  
DU DÉVELOPPEMENT DES ARCHIPELS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

NOR :  
DRH24507784AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 818 PR du 3 juin 2024 relatif aux attributions de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle ;
- Vu l'arrêté n° 824 CM du 13 juin 2024 portant autorisation d'ouverture de concours relevant de la filière administrative et financière, de la filière technique, de la filière socio-éducative et de la filière de la santé de la fonction publique de la Polynésie française, au titre des années 2024 et 2025,

**ARRÊTE**

- Article 1er.** - Est organisé un concours externe et interne pour le recrutement de techniciens.
- Article 2.** - Les conditions d'accès au présent concours et la nature des épreuves figurent en annexe n° 1 du présent arrêté.
- Article 3.** - Le nombre de postes à pourvoir figure en annexe n° 2 du présent arrêté.
- Article 4.** - Le calendrier des opérations du présent concours se décline comme suit :
- la période d'inscription : du lundi 02 septembre 2024 au mercredi 02 octobre 2024 ;
  - la date de passation des épreuves d'admissibilité : à compter du jeudi 03 avril 2025.
  - la date de passation des épreuves d'admission : à compter du lundi 02 juin 2025.
- Article 5.** - Des centres d'examen sont ouverts à Tahiti, Raiatea, Tubuai, Rurutu, Hiva-Oa et Nuku-Hiva.



**Article 6.** - La directrice générale des ressources humaines par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

16 JUIL 2024

Pour la ministre  
de la fonction publique,  
de l'emploi, du travail,  
de la modernisation  
de l'administration,  
du développement des archipels  
et de la formation professionnelle,  
et par délégation,  
la directrice générale  
des ressources humaines p.i.



Moerani LEHARTEL



Textes réglementaires en vigueur :

- Délibération n° 95-231 AT du 14 décembre 1995 modifiée
- Arrêté n° 1206 CM du 07 novembre 1996 modifié

**I) CONDITIONS D'ACCES**

Seuls pourront se présenter au concours des techniciens, les candidats remplissant les conditions ci-dessous :

- être de nationalité française ;
- être âgé d'au moins 18 ans et au plus tard de 62 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **Pour le concours externe :**  
aux candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, suivant la procédure prévue par le décret n° 72-279 du 12 avril 1972 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique, ainsi qu'aux candidats titulaires d'un diplôme étranger au moins équivalent au baccalauréat et autorisés à concourir par une commission d'évaluation des diplômes ou titres étrangers créée par la délibération n° 2000-119 APF du 12 octobre 2000.
- **Pour le concours interne :**  
aux fonctionnaires relevant du statut général de la fonction publique de la Polynésie française et aux agents non fonctionnaires relevant de la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration de la Polynésie française, qui justifient, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, d'une durée de services effectifs de 3 ans au moins dans un service administratif, une autorité administrative indépendante ou un établissement public à caractère administratif de la Polynésie française. La durée de service effectif précitée, en ce qui concerne les fonctionnaires, tient compte de la période de stage ou de formation.

**II) MODALITES D'INSCRIPTION**

L'enregistrement des inscriptions s'effectue au choix :

- **en ligne** sur le site internet de la direction générale des ressources humaines : [www.fonction-publique.gov.pf](http://www.fonction-publique.gov.pf)
- **par voie postale** en adressant le dossier d'inscription complet à l'adresse suivante :

Direction générale des ressources humaines  
BP 124 – 98713 Papeete

A l'appui de leur inscription par voie électronique ou postale, les candidats devront fournir :

**S'agissant du concours interne :** aucune pièce n'est requise.

**S'agissant du concours externe :**

- une copie de la pièce d'identité justifiant de la nationalité française du candidat (carte nationale d'identité ou passeport) ;
  - une copie du diplôme requis ci-dessus.
- **Pour les candidats reconnus travailleurs handicapés :**
- 1) Une copie de la notification de décision délivrée par la COTOREP en cours de validité ;

- 2) Le cas échéant, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, établi par un médecin agréé, précisant la nature des aides humaines et techniques, ainsi que les aménagements nécessaires aux épreuves écrites du concours.

**Toute inscription, qu'elle soit électronique ou par voie postale, incomplète ne sera pas prise en considération. Il appartient aux candidats de s'assurer de la complétude de leur dossier avant transmission.**

**Les épreuves du concours porteront sur les domaines suivants :**

En **externe** :

1) Agro-alimentaire	6) Économie rurale	11) Navigation maritime	16) Techniques sanitaires
2) Bâtiment et architecture	7) Équipements techniques hospitaliers	12) Productions animales	17) Urbanisme
3) Biomédical	8) Informatique et bureautique	13) Productions végétales	18) Voirie, circulation
4) Connaissance d'une structure hospitalière et de son fonctionnement	9) Inspection vétérinaire	14) Routes, génie civil	
5) Connaissances techniques du véhicule	10) Navigation aérienne	15) Sciences biologiques	

En **interne** :

- 1) Bâtiment et architecture

**1) NATURE DES EPREUVES**

Les sujets des épreuves du concours externe sont différents de ceux qui sont proposés au titre du concours interne.

Les programmes de chacune des épreuves sont fixés en annexe de l'arrêté n° 1206 CM du 7 novembre 1996 modifié.

Les épreuves écrites sont anonymes.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une de ces épreuves entraîne l'élimination de la liste d'admissibilité.

Le jury détermine souverainement la note minimale exigée des candidats aux épreuves d'admissibilité pour être admis à se présenter aux épreuves d'admission.

Sur cette base, il arrête, pour chacun des concours, la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission.

Les épreuves du concours sont les suivants :

**A) EPREUVE D'ADMISSIBILITE :**

**Du concours externe :**

1° Une épreuve de français : une composition française sur un sujet d'ordre général (durée 2 heures - coefficient 2) ;

2° Une épreuve de mathématiques se rapportant au programme fixé en annexe de l'arrêté n° 1206 CM du 07 novembre 1996 modifié (durée : 3 heures, coefficient 3) ;

3° Une épreuve technique selon le profil du poste à pourvoir (durée 3 heures - coefficient 5).

Les programmes de chacune des épreuves sont fixés en annexe de l'arrêté n° 1206 CM du 07 novembre 1996 modifié.

**Du concours interne :**

1° Une épreuve de français : une rédaction d'un rapport de synthèse (durée : 2 heures ; coefficient 2) ;

2° Une épreuve de mathématiques se rapportant au programme du baccalauréat technique (durée : 3 heures, coefficient : 3) à subir parmi les matières suivantes :

- algèbre ;
- étude de fonctions ;
- géométrie ;
- statistiques, probabilités.

3° Une épreuve technique, selon le profil du poste à pourvoir (durée : 3 heures, coefficient 5).

Les programmes de chacune des épreuves sont fixés en annexe de l'arrêté n° 1206 CM du 07 novembre 1996 modifié.

**B) EPREUVE D'ADMISSION :**

**Du concours externe :**

Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

Ces épreuves comportent :

1° Un entretien avec le jury sur un sujet d'ordre général suivi d'une série de questions portant sur la connaissance de la Polynésie française, de ses institutions, de sa société, de son histoire, de sa culture et de son environnement ; au cours de cet entretien, seront également jugées : la présentation, l'expression orale, la motivation du candidat ainsi que son aptitude à servir dans une collectivité territoriale (durée : 20 minutes avec préparation de même durée, coefficient : 5) ;

2° Un entretien facultatif en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général (durée : 20 minutes, coefficient : 2).

Pour cette épreuve, seuls sont pris en compte les points supérieurs à la moyenne.

**Du concours interne :**

1- Un entretien avec le jury sur un sujet d'ordre général (durée : 20 minutes avec préparation de même durée ; coefficient : 5).

2- Un entretien facultatif en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général (durée : 20 minutes - coefficient : 2).

Pour cette épreuve, seuls sont pris en compte les points supérieurs à la moyenne.

## - Liste des postes de technicien mis à concours -

1°) Concours externe : 82 postes de technicien

N°	N° de poste	Entité	Spécialité	Lieu d'affectation géographique
1	1285	Direction de l'agriculture (DAG)	Agro-alimentaire	Tahiti, Papara
2	9317	Direction de l'aviation civile (DAC)	Bâtiment et architecture	Tahiti, Faa'a
3	9803	Direction de l'aviation civile (DAC)	Bâtiment et architecture	Tahiti, Faa'a
4	6457	Direction des ressources marines (DRM)	Bâtiment et architecture	Tahiti, Papeete
5	9924	Direction de l'équipement (DEQ)	Bâtiment et architecture	Tahiti, Papeete
6	10084	Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE)	Bâtiment et architecture	Tahiti, Pirae
7	97	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Biomédical	Tahiti, Pirae
8	1710	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Biomédical	Tahiti, Pirae
9	2180	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Connaissance d'une structure hospitalière et de son fonctionnement	Tahiti, Pirae
10	1393	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Connaissance d'une structure hospitalière et de son fonctionnement	Tahiti, Pirae
11	9941	Direction des transports terrestres (DTT)	Connaissances techniques du véhicule	Raiatea
12	6551	Direction des transports terrestres (DTT)	Connaissances techniques du véhicule	Tahiti, Pirae
13	6779	Direction des transports terrestres (DTT)	Connaissances techniques du véhicule	Tahiti, Pirae
14	820	Direction de l'agriculture (DAG)	Economie rurale	Huahine, Fare
15	1288	Direction de l'agriculture (DAG)	Economie rurale	Tahiti, Pirae
16	6402	Direction de l'agriculture (DAG)	Economie rurale	Marquises, Ua Pou
17	9968	Direction de l'agriculture (DAG)	Economie rurale	Marquises, Ua Huka
18	10138	Direction de l'agriculture (DAG)	Economie rurale	Australes, Rimatara
19	1234	Direction de l'agriculture (DAG)	Economie rurale	Tahiti, Papara
20	1672	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Equipements techniques hospitaliers	Tahiti, Pirae
21	1792	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Equipements techniques hospitaliers	Tahiti, Pirae
22	21268	Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA)	Informatique et bureautique	Pirae - Tahiti
23	1675	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Informatique et bureautique	Tahiti, Pirae
24	10065	Direction de la commande publique (DCO)	Informatique et bureautique	Tahiti, Papeete
25	10137	Direction de l'agriculture (DAG)	Informatique et bureautique	Tahiti, Pirae
26	9583	Direction de l'aviation civile (DAC)	Informatique et bureautique	Tahiti, Faa'a
27	9980	Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE)	Informatique et bureautique	Tahiti, Pirae
28	2214	Direction du système d'information (DSI)	Informatique et bureautique	Tahiti, Papeete
29	8430	Direction du système d'information (DSI)	Informatique et bureautique	Tahiti, Papeete

## - Liste des postes de technicien mis à concours -

N°	N° de poste	Entité	Spécialité	Lieu d'affectation géographique
30	10180	Direction de la santé (DSP)	Informatique et bureautique	Tahiti, Taravao
31	2369	Direction de la santé (DSP)	Informatique et bureautique	Tahiti, Papeete
32	2153	Imprimerie officielle (IO)	Informatique et bureautique	Tahiti, Papeete
33	181217	Te Fare Tauhiti nui - Maison de la culture (TFTN)	Informatique et bureautique	Tahiti, Papeete
34	965	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Tahiti, Faa'a
35	1223	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Tahiti, Faa'a
36	7705	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Tahiti, Faa'a
37	9624	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Tahiti, Faa'a
38	9914	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Tahiti, Faa'a
39	9915	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Tahiti, Faa'a
40	9916	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Tahiti, Faa'a
41	10017	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Bora Bora
42	10018	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Marquises, Nuku Hiva
43	590	Direction de l'aviation civile (DAC)	Navigation aérienne	Tahiti, Faa'a
44	9620	Direction de l'aviation civile (DAC)	Navigation aérienne	Tahiti, Faa'a
45	9843	Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM)	Navigation maritime	Tahiti, Papeete
46	8464	Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM)	Navigation maritime	Tahiti, Papeete
47	1218	Direction de l'agriculture (DAG)	Productions animales	Marquises, Nuku Hiva
48	1221	Direction de l'agriculture (DAG)	Productions animales	Tahiti, Taravao
49	6997	Direction des ressources marines (DRM)	Productions animales	Tahiti, Papeete
50	6998	Direction des ressources marines (DRM)	Productions animales	Tahiti, Papeete
51	856	Direction de l'agriculture (DAG)	Productions végétales	Tahiti, Pirae
52	1159	Direction de l'agriculture (DAG)	Productions végétales	Marquises, Hiva Oa
53	7998	Direction de l'agriculture (DAG)	Productions végétales	Raiatea, Uturoa
54	1329	Direction de l'équipement (DEQ)	Routes, génie civil	Tahiti, Papeete
55	1391	Direction de l'équipement (DEQ)	Routes, génie civil	Taha'a
56	1463	Direction de l'équipement (DEQ)	Routes, génie civil	Raiatea
57	7213	Direction de l'équipement (DEQ)	Routes, génie civil	Tahiti, Papeete
58	7217	Direction de l'équipement (DEQ)	Routes, génie civil	Marquises, Nuku Hiva
59	7357	Direction de l'équipement (DEQ)	Routes, génie civil	Tahiti, Papeete

## - Liste des postes de technicien mis à concours -

N°	N° de poste	Entité	Spécialité	Lieu d'affectation géographique
60	7481	Direction de l'équipement (DEQ)	Routes, génie civil	Tahiti, Papeete
61	8839	Direction de l'équipement (DEQ)	Routes, génie civil	Tahiti, Papeete
62	6573	Direction de l'agriculture (DAG)	Sciences biologiques	Tahiti, Papara
63	7038	Direction des ressources marines (DRM)	Sciences biologiques	Tahiti, Papeete
64	8315	Direction de la santé (DSP)	Techniques sanitaires	Tahiti, Papeete
65	9428	Direction de la santé (DSP)	Techniques sanitaires	Tahiti, Papeete
66	2455	Direction de la santé (DSP)	Techniques sanitaires	Tahiti, Papeete
67	2511	Direction de la santé (DSP)	Techniques sanitaires	Tahiti, Papeete
68	2524	Direction de la santé (DSP)	Techniques sanitaires	Tahiti, Papeete
69	2527	Direction de la santé (DSP)	Techniques sanitaires	Tahiti, Papeete
70	6356	Direction de la santé (DSP)	Techniques sanitaires	Marquises, Hiva Oa
71	9032	Direction générale des affaires économiques (DGAE)	Techniques sanitaires	Tahiti, Papeete
72	2097	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
73	2102	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Raiatea, Uturoa
74	2458	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
75	2507	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
76	2513	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
77	6946	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
78	7950	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
79	9950	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
80	2347	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
81	8958	Direction de l'équipement (DEQ)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
82	8227	Direction des transports terrestres (DTT)	Voirie, circulation	Tahiti, Pirae

## 2°) Concours interne : 1 poste de technicien

N°	N° de poste	Entité	Spécialité	Lieu d'affectation géographique
1	5256	Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE)	Bâtiment et architecture	Tahiti, Pirae



portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe et interne de recrutement de techniciens de catégorie B, relevant de la fonction publique de la Polynésie française

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL,  
DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,  
DU DÉVELOPPEMENT DES ARCHIPELS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

NOR :  
DRH24507784AM

Ampliations :

REG 1  
DGRH 1

Lexpol :

PR-VP-MFT  
SGG-DMRA-JOPF

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 818 PR du 3 juin 2024 relatif aux attributions de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté n° 824 CM du 13 juin 2024 portant autorisation d'ouverture de concours relevant de la filière administrative et financière, de la filière technique, de la filière socio-éducative et de la filière de la santé de la fonction publique de la Polynésie française, au titre des années 2024 et 2025,

**ARRÊTE**

**Article 1er.** - Est organisé un concours externe et interne pour le recrutement de techniciens.

**Article 2.** - Les conditions d'accès au présent concours et la nature des épreuves figurent en annexe n° 1 du présent arrêté.

**Article 3.** - Le nombre de postes à pourvoir figure en annexe n° 2 du présent arrêté.

**Article 4.** - Le calendrier des opérations du présent concours se décline comme suit :

- la période d'inscription : du lundi 02 septembre 2024 au mercredi 02 octobre 2024 ;
- la date de passation des épreuves d'admissibilité : à compter du jeudi 03 avril 2025.
- la date de passation des épreuves d'admission : à compter du lundi 02 juin 2025.

**Article 5.** - Des centres d'examen sont ouverts à Tahiti, Raiatea, Tubuai, Rurutu, Hiva-Oa et Nuku-Hiva.



**Article 6.** - La directrice générale des ressources humaines par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

**16 JUIL 2024**

Pour la ministre  
de la fonction publique,  
de l'emploi, du travail,  
de la modernisation  
de l'administration,  
du développement des archipels  
et de la formation professionnelle,  
et par délégation,  
la directrice générale  
des ressources humaines p.i.

Moerani LEHARTEL

Pour Ampliation,  
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



**T. TETOOFA-PIRITUA**



Textes réglementaires en vigueur :

- Délibération n° 95-231 AT du 14 décembre 1995 modifiée
- Arrêté n° 1206 CM du 07 novembre 1996 modifié

**I) CONDITIONS D'ACCES**

Seuls pourront se présenter au concours des techniciens, les candidats remplissant les conditions ci-dessous :

- être de nationalité française ;
- être âgé d'au moins 18 ans et au plus tard de 62 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **Pour le concours externe :**  
aux candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, suivant la procédure prévue par le décret n° 72-279 du 12 avril 1972 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique, ainsi qu'aux candidats titulaires d'un diplôme étranger au moins équivalent au baccalauréat et autorisés à concourir par une commission d'évaluation des diplômes ou titres étrangers créée par la délibération n° 2000-119 APF du 12 octobre 2000.
- **Pour le concours interne :**  
aux fonctionnaires relevant du statut général de la fonction publique de la Polynésie française et aux agents non fonctionnaires relevant de la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration de la Polynésie française, qui justifient, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, d'une durée de services effectifs de 3 ans au moins dans un service administratif, une autorité administrative indépendante ou un établissement public à caractère administratif de la Polynésie française. La durée de service effectif précitée, en ce qui concerne les fonctionnaires, tient compte de la période de stage ou de formation.

**II) MODALITES D'INSCRIPTION**

L'enregistrement des inscriptions s'effectue au choix :

- **en ligne** sur le site internet de la direction générale des ressources humaines : [www.fonction-publique.gov.pf](http://www.fonction-publique.gov.pf)
- **par voie postale** en adressant le dossier d'inscription complet à l'adresse suivante :

Direction générale des ressources humaines  
BP 124 – 98713 Papeete

A l'appui de leur inscription par voie électronique ou postale, les candidats devront fournir :

**S'agissant du concours interne :** aucune pièce n'est requise.

**S'agissant du concours externe :**

- une copie de la pièce d'identité justifiant de la nationalité française du candidat (carte nationale d'identité ou passeport) ;
  - une copie du diplôme requis ci-dessus.
- **Pour les candidats reconnus travailleurs handicapés :**
- 1) Une copie de la notification de décision délivrée par la COTOREP en cours de validité ;

- 2) Le cas échéant, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, établi par un médecin agréé, précisant la nature des aides humaines et techniques, ainsi que les aménagements nécessaires aux épreuves écrites du concours.

**Toute inscription, qu'elle soit électronique ou par voie postale, incomplète ne sera pas prise en considération. Il appartient aux candidats de s'assurer de la complétude de leur dossier avant transmission.**

**Les épreuves du concours porteront sur les domaines suivants :**

En **externe** :

1) Agro-alimentaire	6) Économie rurale	11) Navigation maritime	16) Techniques sanitaires
2) Bâtiment et architecture	7) Équipements techniques hospitaliers	12) Productions animales	17) Urbanisme
3) Biomédical	8) Informatique et bureautique	13) Productions végétales	18) Voirie, circulation
4) Connaissance d'une structure hospitalière et de son fonctionnement	9) Inspection vétérinaire	14) Routes, génie civil	
5) Connaissances techniques du véhicule	10) Navigation aérienne	15) Sciences biologiques	

En **interne** :

- 1) Bâtiment et architecture

**1) NATURE DES EPREUVES**

Les sujets des épreuves du concours externe sont différents de ceux qui sont proposés au titre du concours interne.

Les programmes de chacune des épreuves sont fixés en annexe de l'arrêté n° 1206 CM du 7 novembre 1996 modifié.

Les épreuves écrites sont anonymes.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une de ces épreuves entraîne l'élimination de la liste d'admissibilité.

Le jury détermine souverainement la note minimale exigée des candidats aux épreuves d'admissibilité pour être admis à se présenter aux épreuves d'admission.

Sur cette base, il arrête, pour chacun des concours, la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission.

Les épreuves du concours sont les suivants :

**A) EPREUVE D'ADMISSIBILITE :**

**Du concours externe :**

1° Une épreuve de français : une composition française sur un sujet d'ordre général (durée 2 heures - coefficient 2) ;

2° Une épreuve de mathématiques se rapportant au programme fixé en annexe de l'arrêté n° 1206 CM du 07 novembre 1996 modifié (durée : 3 heures, coefficient 3) ;

3° Une épreuve technique selon le profil du poste à pourvoir (durée 3 heures - coefficient 5).

Les programmes de chacune des épreuves sont fixés en annexe de l'arrêté n° 1206 CM du 07 novembre 1996 modifié.

**Du concours interne :**

1° Une épreuve de français : une rédaction d'un rapport de synthèse (durée : 2 heures ; coefficient 2) ;

2° Une épreuve de mathématiques se rapportant au programme du baccalauréat technique (durée : 3 heures, coefficient : 3) à subir parmi les matières suivantes :

- algèbre ;
- étude de fonctions ;
- géométrie ;
- statistiques, probabilités.

3° Une épreuve technique, selon le profil du poste à pourvoir (durée : 3 heures, coefficient 5).

Les programmes de chacune des épreuves sont fixés en annexe de l'arrêté n° 1206 CM du 07 novembre 1996 modifié.

**B) EPREUVE D'ADMISSION :**

**Du concours externe :**

Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

Ces épreuves comportent :

1° Un entretien avec le jury sur un sujet d'ordre général suivi d'une série de questions portant sur la connaissance de la Polynésie française, de ses institutions, de sa société, de son histoire, de sa culture et de son environnement ; au cours de cet entretien, seront également jugées : la présentation, l'expression orale, la motivation du candidat ainsi que son aptitude à servir dans une collectivité territoriale (durée : 20 minutes avec préparation de même durée, coefficient : 5) ;

2° Un entretien facultatif en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général (durée : 20 minutes, coefficient : 2).

Pour cette épreuve, seuls sont pris en compte les points supérieurs à la moyenne.

**Du concours interne :**

1- Un entretien avec le jury sur un sujet d'ordre général (durée : 20 minutes avec préparation de même durée ; coefficient : 5).

2- Un entretien facultatif en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général (durée : 20 minutes - coefficient : 2).

Pour cette épreuve, seuls sont pris en compte les points supérieurs à la moyenne.

## - Liste des postes de technicien mis à concours -

1°) Concours externe : 82 postes de technicien

N°	N° de poste	Entité	Spécialité	Lieu d'affectation géographique
1	1285	Direction de l'agriculture (DAG)	Agro-alimentaire	Tahiti, Papara
2	9317	Direction de l'aviation civile (DAC)	Bâtiment et architecture	Tahiti, Faa'a
3	9803	Direction de l'aviation civile (DAC)	Bâtiment et architecture	Tahiti, Faa'a
4	6457	Direction des ressources marines (DRM)	Bâtiment et architecture	Tahiti, Papeete
5	9924	Direction de l'équipement (DEQ)	Bâtiment et architecture	Tahiti, Papeete
6	10084	Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE)	Bâtiment et architecture	Tahiti, Pirae
7	97	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Biomédical	Tahiti, Pirae
8	1710	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Biomédical	Tahiti, Pirae
9	2180	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Connaissance d'une structure hospitalière et de son fonctionnement	Tahiti, Pirae
10	1393	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Connaissance d'une structure hospitalière et de son fonctionnement	Tahiti, Pirae
11	9941	Direction des transports terrestres (DTT)	Connaissances techniques du véhicule	Raiatea
12	6551	Direction des transports terrestres (DTT)	Connaissances techniques du véhicule	Tahiti, Pirae
13	6779	Direction des transports terrestres (DTT)	Connaissances techniques du véhicule	Tahiti, Pirae
14	820	Direction de l'agriculture (DAG)	Economie rurale	Huahine, Fare
15	1288	Direction de l'agriculture (DAG)	Economie rurale	Tahiti, Pirae
16	6402	Direction de l'agriculture (DAG)	Economie rurale	Marquises, Ua Pou
17	9968	Direction de l'agriculture (DAG)	Economie rurale	Marquises, Ua Huka
18	10138	Direction de l'agriculture (DAG)	Economie rurale	Australes, Rimatara
19	1234	Direction de l'agriculture (DAG)	Economie rurale	Tahiti, Papara
20	1672	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Equipements techniques hospitaliers	Tahiti, Pirae
21	1792	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Equipements techniques hospitaliers	Tahiti, Pirae
22	21268	Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA)	Informatique et bureautique	Pirae - Tahiti
23	1675	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Informatique et bureautique	Tahiti, Pirae
24	10065	Direction de la commande publique (DCO)	Informatique et bureautique	Tahiti, Papeete
25	10137	Direction de l'agriculture (DAG)	Informatique et bureautique	Tahiti, Pirae
26	9583	Direction de l'aviation civile (DAC)	Informatique et bureautique	Tahiti, Faa'a
27	9980	Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE)	Informatique et bureautique	Tahiti, Pirae
28	2214	Direction du système d'information (DSI)	Informatique et bureautique	Tahiti, Papeete
29	8430	Direction du système d'information (DSI)	Informatique et bureautique	Tahiti, Papeete

## - Liste des postes de technicien mis à concours -

N°	N° de poste	Entité	Spécialité	Lieu d'affectation géographique
30	10180	Direction de la santé (DSP)	Informatique et bureautique	Tahiti, Taravao
31	2369	Direction de la santé (DSP)	Informatique et bureautique	Tahiti, Papeete
32	2153	Imprimerie officielle (IO)	Informatique et bureautique	Tahiti, Papeete
33	181217	Te Fare Tauhiti nui - Maison de la culture (TFTN)	Informatique et bureautique	Tahiti, Papeete
34	965	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Tahiti, Faa'a
35	1223	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Tahiti, Faa'a
36	7705	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Tahiti, Faa'a
37	9624	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Tahiti, Faa'a
38	9914	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Tahiti, Faa'a
39	9915	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Tahiti, Faa'a
40	9916	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Tahiti, Faa'a
41	10017	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Bora Bora
42	10018	Direction de la biosécurité (DBS)	Inspection vétérinaire	Marquises, Nuku Hiva
43	590	Direction de l'aviation civile (DAC)	Navigation aérienne	Tahiti, Faa'a
44	9620	Direction de l'aviation civile (DAC)	Navigation aérienne	Tahiti, Faa'a
45	9843	Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM)	Navigation maritime	Tahiti, Papeete
46	8464	Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM)	Navigation maritime	Tahiti, Papeete
47	1218	Direction de l'agriculture (DAG)	Productions animales	Marquises, Nuku Hiva
48	1221	Direction de l'agriculture (DAG)	Productions animales	Tahiti, Taravao
49	6997	Direction des ressources marines (DRM)	Productions animales	Tahiti, Papeete
50	6998	Direction des ressources marines (DRM)	Productions animales	Tahiti, Papeete
51	856	Direction de l'agriculture (DAG)	Productions végétales	Tahiti, Pirae
52	1159	Direction de l'agriculture (DAG)	Productions végétales	Marquises, Hiva Oa
53	7998	Direction de l'agriculture (DAG)	Productions végétales	Raiatea, Uturoa
54	1329	Direction de l'équipement (DEQ)	Routes, génie civil	Tahiti, Papeete
55	1391	Direction de l'équipement (DEQ)	Routes, génie civil	Taha'a
56	1463	Direction de l'équipement (DEQ)	Routes, génie civil	Raiatea
57	7213	Direction de l'équipement (DEQ)	Routes, génie civil	Tahiti, Papeete
58	7217	Direction de l'équipement (DEQ)	Routes, génie civil	Marquises, Nuku Hiva
59	7357	Direction de l'équipement (DEQ)	Routes, génie civil	Tahiti, Papeete

## - Liste des postes de technicien mis à concours -

N°	N° de poste	Entité	Spécialité	Lieu d'affectation géographique
60	7481	Direction de l'équipement (DEQ)	Routes, génie civil	Tahiti, Papeete
61	8839	Direction de l'équipement (DEQ)	Routes, génie civil	Tahiti, Papeete
62	6573	Direction de l'agriculture (DAG)	Sciences biologiques	Tahiti, Papara
63	7038	Direction des ressources marines (DRM)	Sciences biologiques	Tahiti, Papeete
64	8315	Direction de la santé (DSP)	Techniques sanitaires	Tahiti, Papeete
65	9428	Direction de la santé (DSP)	Techniques sanitaires	Tahiti, Papeete
66	2455	Direction de la santé (DSP)	Techniques sanitaires	Tahiti, Papeete
67	2511	Direction de la santé (DSP)	Techniques sanitaires	Tahiti, Papeete
68	2524	Direction de la santé (DSP)	Techniques sanitaires	Tahiti, Papeete
69	2527	Direction de la santé (DSP)	Techniques sanitaires	Tahiti, Papeete
70	6356	Direction de la santé (DSP)	Techniques sanitaires	Marquises, Hiva Oa
71	9032	Direction générale des affaires économiques (DGAE)	Techniques sanitaires	Tahiti, Papeete
72	2097	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
73	2102	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Raiatea, Uturoa
74	2458	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
75	2507	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
76	2513	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
77	6946	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
78	7950	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
79	9950	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
80	2347	Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
81	8958	Direction de l'équipement (DEQ)	Urbanisme	Tahiti, Papeete
82	8227	Direction des transports terrestres (DTT)	Voirie, circulation	Tahiti, Pirae

## 2°) Concours interne : 1 poste de technicien

N°	N° de poste	Entité	Spécialité	Lieu d'affectation géographique
1	5256	Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE)	Bâtiment et architecture	Tahiti, Pirae